

## CIRCULATION DANS L'ETABLISSEMENT

### Conditions générales



- Objectif : permettre le respect des règles de distanciation physique et d'application des gestes barrière
- Plan de circulation établi pour les déplacements à l'intérieur du lycée, de façon à éviter les croisements et le stationnement de groupes dans des espaces réduits ; il doit impérativement être respecté
- Signalétique : fléchage/marquage au sol/, panneaux divers permettant de le repérer aisément.

### Entrée/Sortie du lycée

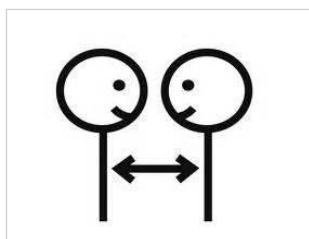


- Entrée par la porte de la rue du Jardin Public
- Sortie par le portail de la rue Gouffrand (fond de la cour donnant sur la salle Gouffrand)
- **Pas de stationnement dans le hall, les couloirs, à aucun moment sans être encadrés par un adulte.**

### Circulation dans la cour

- Suivre les flèches du sens de circulation.

### Accès aux étages

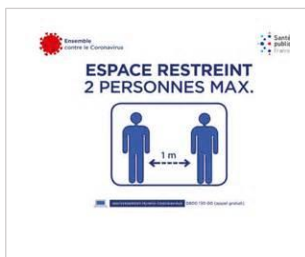


- Les escaliers autorisés aux élèves :
  - Un escalier est autorisé en montée et deux en descente
- Pas d'accès pour les élèves aux escaliers situés dans le bâtiment historique dont les salles sont interdites et n'accueilleront pas de cours.

### Circulation du 1er étage

- Respecter le sens de circulation dans les couloirs du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment E (salles E11, E12, E13) et pour l'accès de la salle S14.

### Circulation et accès restreints



- La circulation non encadrée des élèves est non autorisée dans les couloirs et coursives de tous les bâtiments
- Accès aux secrétariats, vie scolaire et CDI, possibles en cas de nécessité, dans le respect des règles de distanciation
- Accès au bureau de la Vie scolaire limité à une seule personne à la fois ; l'attente se fait à l'extérieur, en respectant les distances qui sont matérialisées
- Salle d'attente de l'infirmerie non accessible, attente à l'extérieur
- MDL est fermée
- CDI est fermé aux élèves, sauf pour restituer des livres empruntés
- Pas de possibilité d'utilisation des bancs dans la cour
- Accès aux blocs sanitaires régulé de façon que les règles de distanciation soient respectées ; aucun regroupement, aucun stationnement acceptés dans ces endroits

### Remarques

- Les règles énoncées ont pour but d'assurer la sécurité de tous ; elles sont impératives, et les écarts, qui constituent des risques pour la collectivité, ne seront pas tolérés ; un élève qui refuserait de les respecter devra quitter l'établissement, après information de ses parents, sans assurance d'être autorisé à y revenir.

